

PROCES VERBAL
Séance du 05/12/2017

L'an 2017, le 5 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusée ayant donné procuration : Mme LECLERC Claudine à Mme RAMOND Françoise

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Stéphane.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 15

Date de la convocation : 29/11/2017

Date d'affichage : 29/11/2017

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2017_12_01 - Décision modificative n°4 Budget Commune

Afin de payer les dernières factures de l'année, il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

Articles	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
2312 - Agencements et aménagements de terrains	1 000.00€	
2031 - Frais d'études		1 000.00€

Section de fonctionnement

Articles	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
678 - Autres charges exceptionnelles	1 604.00€	
6531 - Indemnités		800.00€
6535 - Formation		530.00€
65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales		274.00€
6042 - Achats prestations de service	2 000.00€	
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	3 000.00€	
615231 - Entretien et réparations voiries	4 309.10€	
6218 - Autre personnel extérieur		200.00€
6331 - Versement de transport		80.00€
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion		67.00€
6338 - Autres Impôts, Taxes...		11.00€
6411 - Personnel titulaire		13 604.00€
6413 - Personnel non titulaire	4 433.00€	
64162 - Emplois d'avenir		3 743.10€
64168 - Autres emplois d'insertion	1 225.00€	
6417 - Rémunérations des apprentis		113.00€
6451 - Cotisations à l'URSSAF	417.00€	

6453 - Cotisations aux caisses de retraite		1 154.00€
6454 - Cotisations aux ASSEDIC		44.00€
6455 - Cotisations pour assurance personnel	6 168.00€	
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage		318.00€
6474 - Versements aux autres œuvres sociales	148.00€	
6478 - Autres charges sociales diverses		1 383.00€
6488 - Autres charges		983.00€

Décision :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

2017_12_02 - Décision modificative n°5 Budget Commune

Afin d'intégrer les travaux effectués en régie, il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

Articles	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
Recettes 021 - virement de la section de fonctionnement		22 934.60€
Dépenses 2113 terrains aménagés autres que voirie		12 810.40€
Dépenses 21318 Autres bâtiments publics		10 124.20€

Section de fonctionnement

Articles	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
Dépenses - 023 - virement à la section d'investissement		22 934.60€
Recettes - 722 - immobilisations corporelles		22 934.60€

Décision :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

2017_12_03 - Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

Considérant que les agents recruteurs vont être recrutés pour la période du 02 janvier au 21 février 2018,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte du 18 janvier au 17 février 2018,

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour) Mr Christian METAIS n'ayant pas pris part au vote), décide :

- de recruter 4 agents recenseurs pendant la période du 02 janvier au 21 février 2018
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
- 1.50 € par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 1.00 € par formulaire " feuille logement " rempli
- 20 € par demi-journée de formation
- 100 € forfait réponse par internet
- 80 € au titre de dédommagement de transport

Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

2017_12_04 - Suppression et créations de postes

Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande de réduction du temps de travail d'un agent travaillant dans les

écoles, cet agent désire réduire son temps de travail de 22/35^{ème} à 8/35^{ème} à compter du 11 décembre 2017.

Après réflexion et réorganisation du service, Mr le Maire propose :

- de supprimer le poste d'adjoint technique de 22/35^{ème} et de créer en remplacement un poste de 8/35^{ème} d'adjoint technique à compter du 11 décembre 2017
- et la création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe à 14.08/35^{ème} à compter du 01 janvier 2018, la coordinatrice du service ayant pallié l'absence jusqu'à la fin de l'année 2017.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- supprimer un poste d'adjoint technique de 22/35^{ème} et de créer en remplacement un poste d'adjoint technique de 8/35^{ème} à compter du 11 décembre 2017.

- créer un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe à 14.08/35^{ème} à compter du 01 janvier 2018.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de Loir et Cher.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures.